



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P.4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : www.cgtmoze.e-monsite.com



Compte-rendu **UNIFED** de la commission paritaire de branche du 06 mars 2014

La CPB s'est tenue le 06 mars 2014 en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la branche (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et SUD).

Dans une déclaration liminaire Sud a indiqué appeler, aux côtés de FO et de la CGT, à la journée de grève du 18 mars organisée pour la défense de l'emploi, pour l'abrogation de la loi HPST, pour l'arrêt de la fermeture des lits et places, contre le gel des salaires, ...). Elle a également demandé à une augmentation des salaires dans l'ensemble des CCN représentées à l'UNIFED.

Deux thèmes étaient à l'ordre du jour : la santé au travail et l'accord relatif au contrat de génération (entreprises de 50 à moins de 300 salariés). A également été abordée l'incidence dans les instances d'UNIFED de l'arrivée de SUD en qualité d'organisation syndicale représentative.

1. Santé au travail

De nombreux échanges ont eu lieu à partir de propositions écrites remises par la CFDT et la CGT. La CGT souhaite travailler sur deux volets : santé au travail d'une part et qualité de vie au travail.

SUD indique que la santé au travail est primordiale.

FO trouve que le texte manque de consistance et rappelle sa volonté de négocier sur la pénibilité. Elle demande également que soient reconnus plus de droits aux IRP et revendique plus de moyens.

L'UNIFED indique qu'il existe indéniablement un lien entre les deux thématiques d'où la volonté d'élargir le thème de la santé au travail à la qualité de vie au travail. Cette vision est partagée par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC.

La CGT relève que cet accord pourrait être normatif et contraindre les structures, position défendue par SUD également.

L'UNIFED rappelle qu'il s'agit d'un accord cadre dont l'objet est d'inciter les structures à se saisir de ces questions. La CFDT et la CFTC rappellent qu'il convient de disposer d'un texte pédagogique car c'est au niveau local que se mèneront les actions de prévention. La CFDT rappelle l'urgence qu'il y a à aboutir sur ce thème de négociation.

Compte tenu des nombreuses propositions formulées l'UNIFED demande aux organisations syndicales de formaliser celles-ci en vue de la prochaine rencontre.

2. Contrat de génération

La première partie de l'accord relative à l'embauche des jeunes a été abordée. Les organisations syndicales ont fait de nombreuses propositions autour du document de travail qui leur a été remis qui était basé sur des propositions CFDT et UNIFED.

La CGT a indiqué que ce texte comportait des pistes intéressantes mais pouvait être plus ambitieux.

La CFE-CGC a regretté de n'y trouver aucune mesure d'aménagement des fins de carrière pour les salariés âgés.

La CFDT a plaidé pour une bourse à l'emploi accessible à partir du site de la CPNE-FP de la branche. Elle a également fait part de son souhait d'une extension du texte aux structures de moins de 50 salariés, la CGT l'a rejointe sur cette demande.

L'étude du texte se poursuivra lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion de la CPB aura lieu le 17 avril.